Direction des Affaires Générales et de l'Environnement Bureau des Installations Classées et de la Protection de l'Environnement



Arrêté n° 2015/2363 du 31 juillet 2015

Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Alfortville

#### LE PREFET DU VAL DE MARNE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
- VU l'article R. 563-1 du code de l'environnement ;
- VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2001/2439 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention du risque naturel prévisible « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007 portant approbation de la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine et de la Marne dans le département du Val-de-Marne;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/698 du 13 février 2008 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Alfortville;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/1361 du 31 juillet 2015, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Val-de-Marne ;

SUR la proposition du secrétaire général de la Préfecture :

#### ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'obligation d'information prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique à la commune d'Alfortville, en raison de son exposition aux risques naturels prévisibles suivants :

- Inondation de la plaine sur les vallées de la Marne et de la Seine
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

ARTICLE 2 : Les documents de référence aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007
- L'arrêté préfectoral n°2001/2439 du 9 juillet 2001 prescrivant l'établissement d'un Plan de prévention du risque naturel prévisible « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols »

<u>ARTICLE 3:</u> Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté. Ce dossier comporte :

- une fiche synthétique sur laquelle sont recensés les risques sur le territoire de la commune ainsi que les documents de référence correspondants. Ce document donne également toute indication sur la nature et sur l'intensité de ces risques.
- une cartographie délimitant, pour chaque risque, les zones exposées sur le territoire de la commune.

Lorsqu'un plan de prévention est prescrit, les cartographies sont fournies à titre indicatif en fonction des connaissances : le périmètre à considérer pour l'information des acquéreurs et des locataires est, jusqu'à l'approbation du plan, le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui a prescrit l'élaboration de ce plan.

ARTICLE 4: Les présentes dispositions sont systématiquement mises à jour lors de l'entrée en vigueur, pour la commune d'Alfortville, de tout arrêté préfectoral rendant immédiatement opposables certaines dispositions d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ou approuvant un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques technologiques, ou approuvant la révision d'un de ces plans, ou lorsque des informations nouvelles permettent de modifier l'appréciation de la nature ou de l'intensité des risques auxquels est susceptible de se trouver exposée tout ou partie de la commune faisant l'objet d'un de ces plans.

ARTICLE 5 : Copie conforme du présent arrêté ainsi que le dossier d'information et les documents de référence qui s'y rattachent seront adressés au Maire d'Alfortville, aux fins d'affichage en mairie ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires. Ils pourront être consultés, sur demande, en mairie, en préfecture ainsi que dans les sous-préfectures de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses.

Ils seront mis en ligne sur le site Internet de la préfecture du Val de Marne : <a href="http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr">http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr</a>.

Mention de la publication du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Val de Marne.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2008/698 du 13 février 2008, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans la commune d'Alfortville.

ARTICLE 7: Le Sous-Préfet, Directeur de cabinet, le Secrétaire général de la préfecture du Val de Marne, les Sous-Préfets de Nogent-sur-Marne et de l'Haÿ-les-Roses, le Maire d'Alfortville, le Président de la Chambre interdépartementale des notaires pour Paris, la Seine Saint Denis et le Val de Marne, et le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 3 1 JUIL. 2015

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet, Secrétaire général adjoint,

Signé : Denis DECLERCK



#### Préfecture du Val-de-Marne

#### Commune d'Alfortville

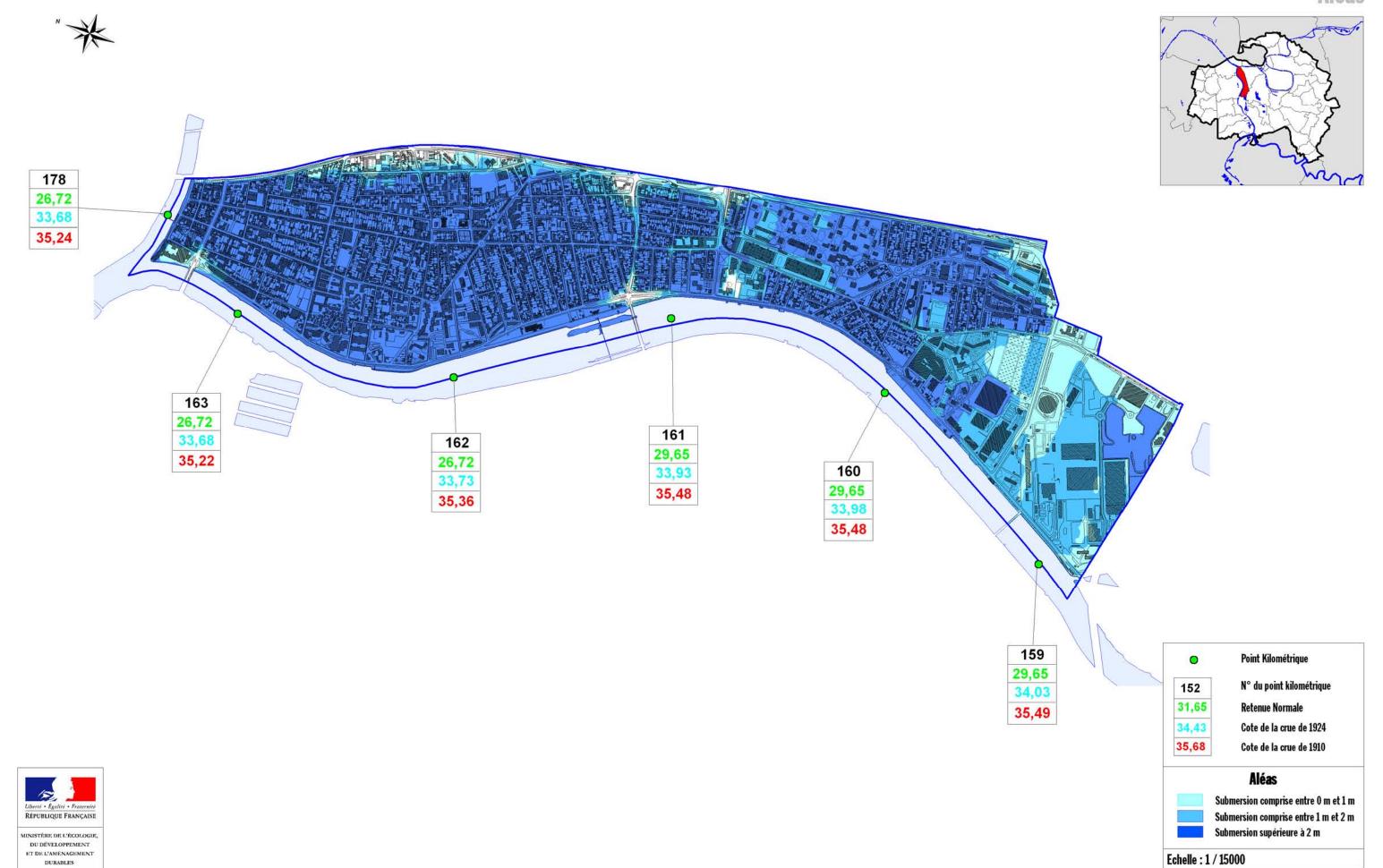
# Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral  N° 2015/2363	du	31 juillet 2015	mis à jour le				
. Situation de la commune au reg	gard d'un			sques nature	s pré	visibles	
PPRn ]				•			
La commune est située dans le p	érimètre d	d'un PPR n		oui	Х	non	
approuvé	date	12 novembre 2007	aléa	Inon	datio	n de pla	ine
prescrit		9 juillet 2001		Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse			ain
Les documents de référence sont	t:						
- Notice et règlement PPRI de la Ma	arne et de	la Seine du 12 novembre 200	)7	Consulta	able su	r Internet	X
- Arrêté d'approbation du PPRI de	la Marne e	et de la Seine du 12 novembre	2007	-			X
<ul> <li>Arrêté de prescription du PPR n sécheresse et à la réhydratation de</li> </ul>			nsécutifs à la				X
Situation de la commune au reg	gard d'un	plan de prévention de risc	ques technolo	ogiques [PP	Rt]		
La commune est située dans le p	érimètre d	d'un PPR t		oui		non	Х
	date		effet				
Les documents de référence sont			Onot				
Les documents de reference som	ι.					ur Internet	
ièces jointes Cartographie extraits de documents ou de dossiers per	mettant la lo	calisation des immeubles au regar	d des risques des	s risques encourus			
- Copie de la carte des aléas ( référence est la crue de 1910)			approuvé le 1	2 novembre 2	2007 (	la crue d	de
- Extrait de la carte des vitess (échelle 1/10 000)		•	Marne et de la	a Seine) - 2 pl	anche	es A3	
<ul> <li>Copie de la carte des aléas d à la réhydratation des sols de</li> </ul>	•				a séch	neresse	et
Arrêtés portant ou ayant porté i	reconnai	ssance de l'Etat de catastr	ophe naturell	le ou technolo	giqu	Э	
liste actualisée des arrêtés est consultable	e sur le site	portail <u>www.prim.net</u> dans la rubrio	que « ma commu	ne face aux risque	es »		
Le règlement du  ou des plans d	lo právon	tion des risques définissa	nt notammen	nt les prescrip	tions	obligati	
règlements sont consultables sur le site i	ie brever	mon doe noquee denimoed				Obligati	ons
	nternet de la	a préfecture du Val-de-Marne <u>www.</u>		r <mark>ef.gouv.fr</mark> dans la			
	nternet de la	•		r <mark>ef.gouv.fr</mark> dans la			
tat / Environnement et prévention des risqu	nternet de la	•		<b>ref.gouv.fr</b> dans la			

Sites internet : www.val-de-marne.pref.gouv.fr Mise à jour : août 2015

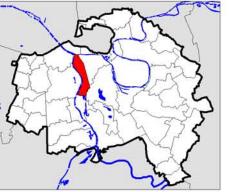
## **ALFORTVILLE**

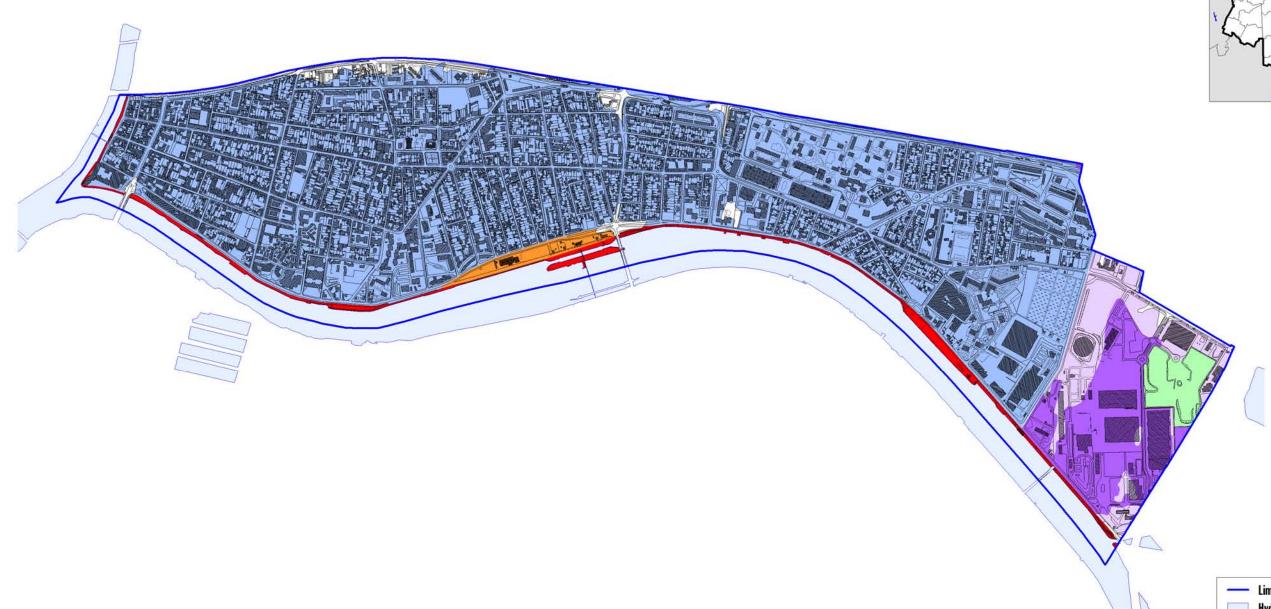
Aléas



## **ALFORTVILLE**

## Zonage réglementaire







MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

— Limite communale

Hydrographie

Crue 1910

Zone rouge (de grand écoulement)

Zone verte (Espace naturel de loisirs)

Zone orange foncé (Autre espace urbanisé en aléas fort et trés fort) Zone orange clair (Autre espace urbanisé

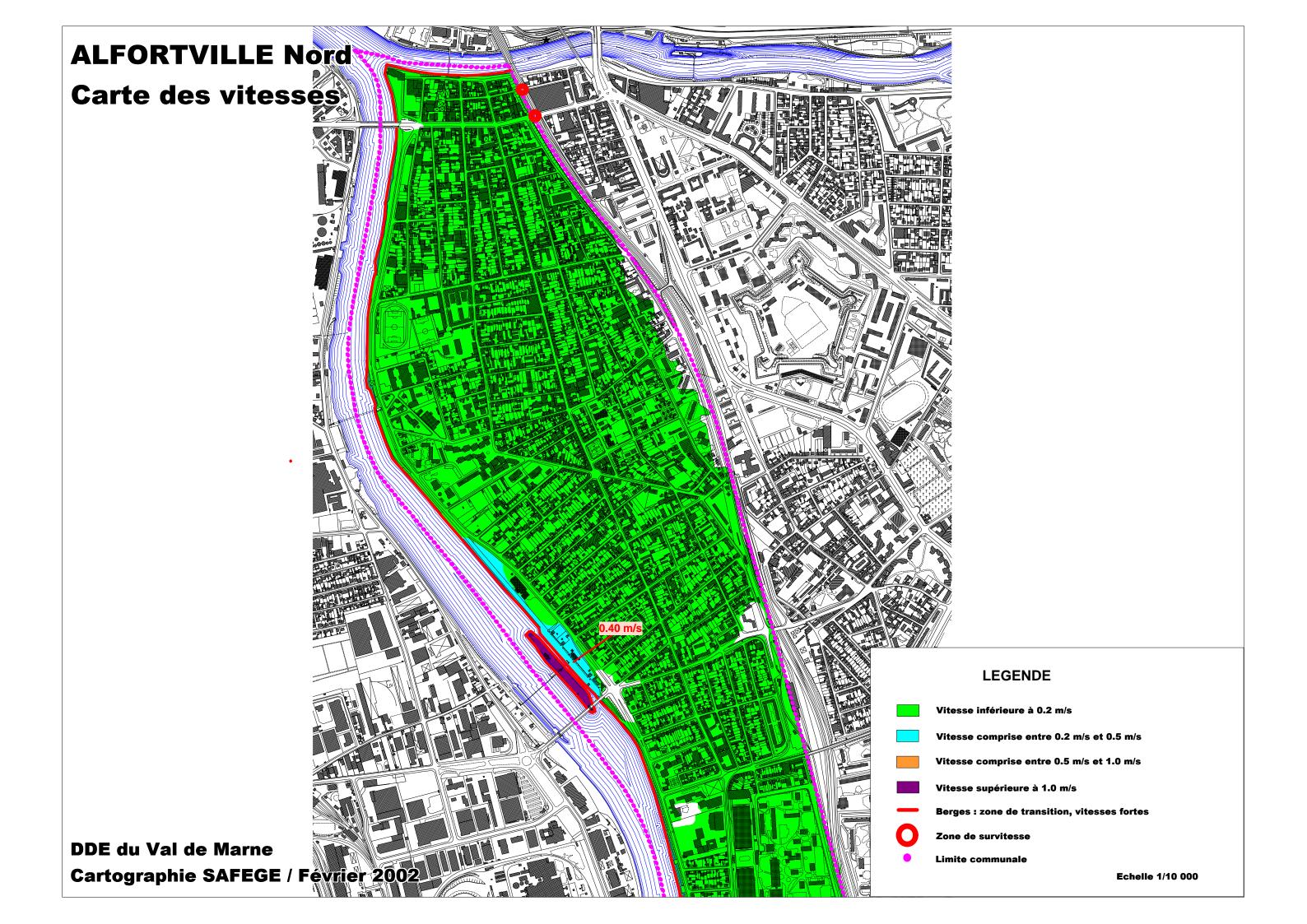
en autres aléas)

Zone violet foncé (Zone urbaine dense en aléas fort et trés fort) Zone violet clair (Zone urbaine dense

en autres aléas)

Zone bleue (Centre Urbain)

Echelle: 1 / 15000



## **ALFORTVILLE NORD**

## Risque Inondation de la Marne et de la Seine

PPRI approuvé le 12 novembre 2007



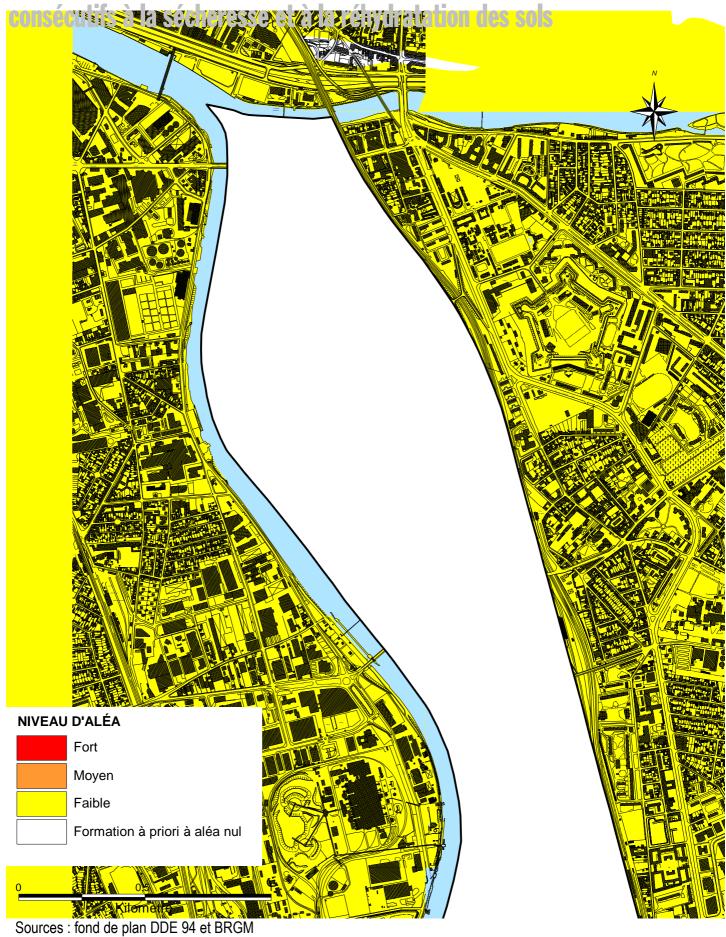
Echelle: 1/15 000

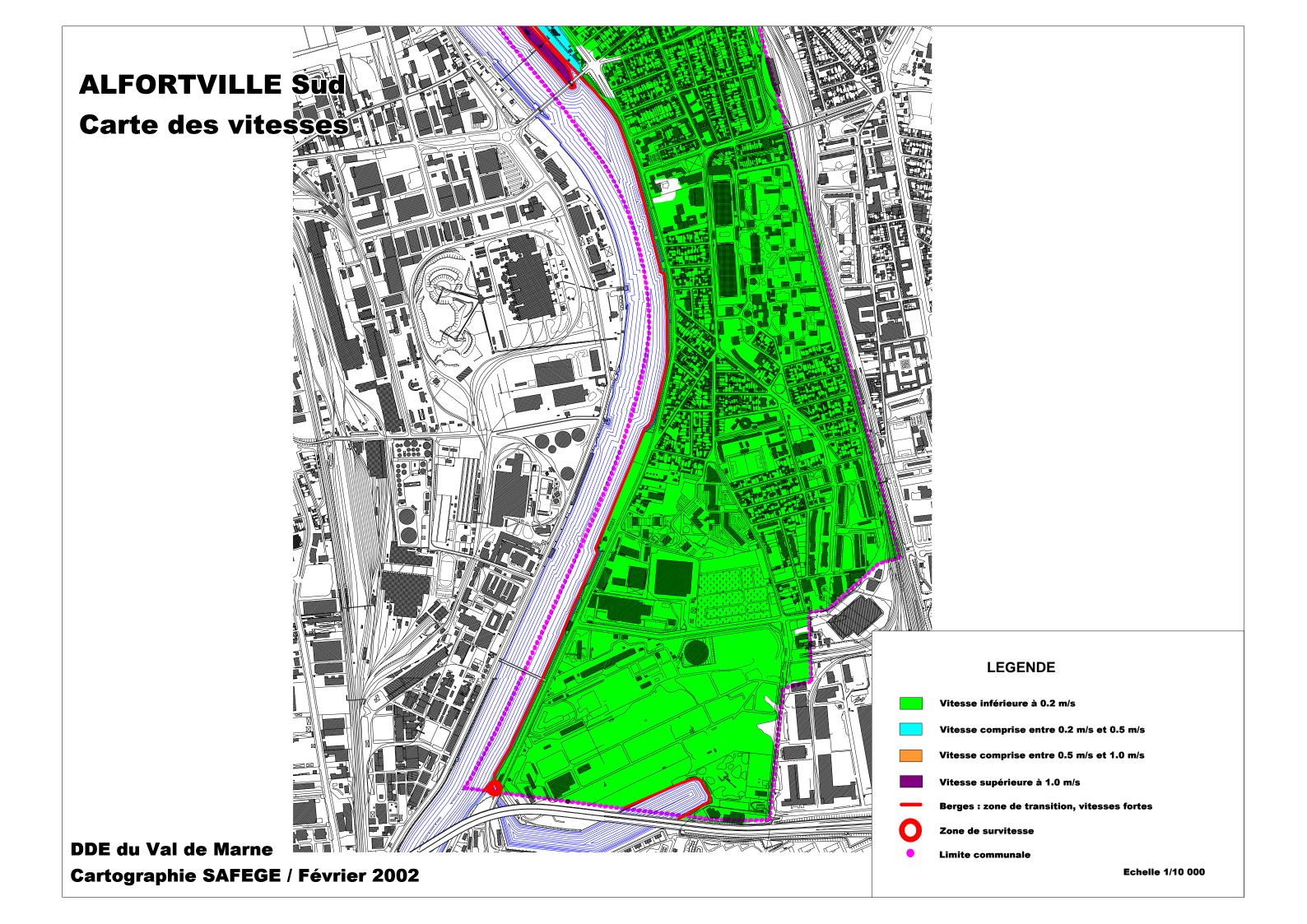
Source: fond de plan DDE 94

Aléas

## **ALFORTVILLE NORD**

Risque Mouvements de terrain différentiels

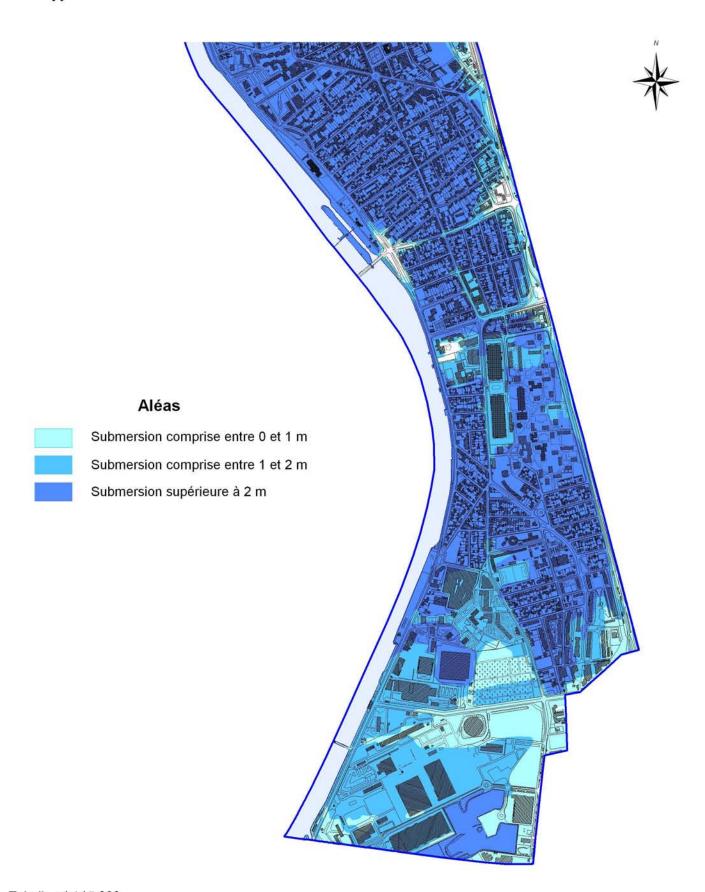




## **ALFORTVILLE SUD**

## Risque Inondation de la Marne et de la Seine

### PPRI approuvé le 12 novembre 2007



Echelle: 1 / 15 000

Source: fond de plan DDE 94

## **ALFORTVILLE SUD**

Risque Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

